



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bordeaux, le 16 juin 2022

Passage en vigilance ORANGE pour le risque feux de forêt

Au vu des conditions météorologiques attendues dans les prochains jours et en concertation avec le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), Météo-France et l'association de défense contre des forêts contre les incendies (DFCI), **la préfète de Gironde a décidé d'élever la vigilance « risque feux de forêt » au niveau orange (vigilance élevée / niveau 3 sur une échelle de 5) pour le département de la Gironde, à compter du vendredi 17 juin 2022 à 00h00 et ce jusqu'à samedi 18 juin 2022 inclus.**

Par conséquent et conformément au règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie, **les mesures de restriction suivantes s'appliqueront dans les espaces exposés des communes à dominante forestière du département à compter de cette date :**

- la circulation et le stationnement des véhicules à moteur seront interdits entre 14h et 22h sur les pistes forestières, chemins ruraux, chemins d'exploitation et pistes cyclables sauf pour les personnes autorisées ;
- les activités d'exploitation forestière, de travaux sylvicoles, de génie civil, de service, de carbonisation et de sciage seront suspendues entre 14h et 22h ;
- les activités ludiques et sportives seront interdites entre 14h et 22h à l'exception de celles exercées en base de loisirs et en périmètres de plans plages.

Par ailleurs, il est rappelé qu'il est interdit sur ces mêmes espaces et ce, jusqu'à une distance de 200 mètres :

- d'utiliser du feu ;
- de fumer et jeter des allumettes, mégots ou débris incandescents ;
- de procéder à des incinérations de déchets verts et brûlages dirigés ;
- de pratiquer le camping isolé et le bivouac ;
- de tirer des feux d'artifice publics ou privés.

La préfète appelle chacun à la plus grande vigilance. Ces règles de prudence doivent être respectées avec la plus grande rigueur.

Pour toute information sur le niveau de vigilance et les mesures applicables, vous pouvez contacter le répondeur de la préfecture de la Gironde au 05 56 90 65 98. Le niveau de vigilance est actualisé quotidiennement.